

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 18 (1940)

Heft: 4

Artikel: Un quart d'heure avec Monsieur Johann Schlatter, le centenaire biennois

Autor: Etienne, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-723219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un quart d'heure avec Monsieur Johann Schlatter, le centenaire biennois.

Par Jean Etienne.

Le travail fontaine de jouvence.

On prétend avec raison que le travail ne tue pas mais qu'au contraire c'est l'oisiveté qui conduit au tombeau.

Nous avons eu une fois de plus la preuve de l'exactitude de cet ancien adage au cours de la visite que nous avons faite à Monsieur Johann-Friedrich Schlatter, le centenaire biennois.

C'est entendu M. Schlatter mène actuellement ce qu'il convient d'appeler une vie oisive mais quand nous évoquons l'existence qui fut celle jusqu'à septante ans de ce vieillard nous éprouvons une certaine gêne en pensant à ceux qui tout le jour durant s'écrie: „Ce travail me tuera!“ „Travailler neuf heures par jour, ce n'est plus du travail, c'est de l'exploitation, j'y laisserai ma santé!“

Eh bien, M. Schlatter, lui, n'y a pas du tout laissé sa santé. Mieux encore, c'est au travail qu'il attribue, pour une bonne part, son grand âge .

Un centenaire qui ne paraît pas son âge.

Quand nous pénétrons chez le petit-fils de M. Schlatter nous trouvons le centenaire, occupé à boire une infusion de tilleul. Si nous ne savions pas l'âge de notre hôte, jamais nous penserions que nous nous trouvons en présence d'un „plus de cent ans“. Septante, septante-cinq ans? Oui. Mais cent ans jamais. Le vénérable vieillard paraît s'amuser de notre étonnement et s'écrie:

— Vous ne me donniez pas mon âge? Il est vrai que, entouré comme je le suis par mon petit-fils, ma petite-fille et mes arrières-petits-enfants qui jamais n'ont voulu me laisser prendre le chemin de l'asile, je me trouve au sein d'une si chaude affection que celle-ci m'a permis jusqu'ici d'écouler une vieillesse aimable et paisible. Vous en voyez les résultats heureux.

Une vie de travail.

— Avez-vous vécu toujours si paisiblement? interrogeons-nous.

— Non, loin de là, nous répond notre interlocuteur. J'ai mené vie pénible, mais point dure dans le sens qu'on prête actuellement à ce mot, je parle surtout du travail.

— De quoi vous occupiez-vous alors?

— J'étais meunier de profession et depuis tout jeune travaillant dans divers endroits du canton de Lucerne, puis du canton de Berne, j'appris ce que c'était de travailler nuit et jour, puisque les moulins d'alors étaient exploités sans arrêts. Je devais m'occuper encore du transport de la farine moulue auprès des agriculteurs. En ai-je porté des sacs lourds et encombrants!!

A dix-neuf ans M. Schlatter est exempté du service militaire; cela ne l'empêche pas de devenir centenaire!

— N'avez-vous jamais été malade?

— Non, jamais et chose curieuse, ajoute le vieillard, lors du recrutement je n'ai pas été accepté parce que les médecins me trouvèrent trop chétif. Cela ne m'a pas empêché, comme vous le voyez, d'atteindre les cent ans.

— Vos souvenirs se bornent donc, étant donnée la vie que vous avez toute passée à la campagne, à votre activité professionnelle?

— Oui, puis ensuite aux épisodes de la guerre de septante. Je me souviens très bien avoir assisté, à Arch, à l'arrivée de réfugiés militaires. C'est vous dire l'intérêt que j'ai pris lorsque, il y a quelques mois, dix-huit mille polonais réfugiés ont défilé devant mon domicile ici à Bienne.

Pas d'excès

— Et vous attribuez votre excellente santé, à quelles raisons? demandons-nous à M. Schlatter.

— A la vie campagnarde, certainement; puis ensuite je vous dirai que je n'ai commis aucun excès.

— Suiviez-vous un régime spécial?



Johann Schlatter, le centenaire biennois.

— Non et jusqu'à nonante-cinq ans j'ai mangé de tout, légumes, viandes, fruits, etc.

— Et la boisson?

— Un verre de vin à dîner et ici et là une „petite goutte“. Mais depuis nonante-cinq ans je me nourris essentiellement de pain, de lait et de thé de tilleul.

— Est-ce le médecin qui vous a prescrit ce régime.

— Non, pas du tout. Mon organisme m'a dicté lui-même, si je puis dire, les détails du „menu“ de mes repas. Ainsi le matin, à 11 heures, je bois un demi-litre de lait avec du pain; à 16 heures, je prends quelques tasses de tilleul. Le soir je suis la même règle qu'à midi.

— Et cette nourriture vous suffit-elle?

— Amplement. Je dirai même que le pain ordinaire m'est infiniment plus profitable que les pains fantaisie, tresses, etc.

Le sommeil d'avant minuit.

— Dormez-vous tranquillement?

— Oui, je vais coucher vers les 21 heures et je dors fort bien jusqu'à minuit. Le reste de la nuit je me somme dans une douce quiétude. On ne saurait assez le répéter, ce sont les heures précédant minuit qui sont les plus salutaires au repos de l'homme.

Deux plaisirs uniques: Une bonne pipe et ses arrières petits-enfants.

A ce moment là M. Schlatter se lève de son fauteuil; il gagne le fond de la chambre où se trouve sa provision de tabac. Le centenaire se tient droit encore et tout son visage, très peu ridé, semble sourire quand d'une main ferme il allume son tabac.

— Fumez-vous beaucoup? demandons-nous au vieillard qui est revenu prendre place auprès de nous?

— Passablement, nous répondit-il. C'est là mon unique „passion“.

— Vous n'avez donc pas d'autres distractions?

— Non, je n'y tiens pas. Auparavant je lisais encore le journal; mais actuellement, je n'ai plus goût à la lecture.

— Et le tapage que font vos arrières petits-enfants, vous contrarie-il?

— Pas le moins du monde, s'écrie le vieillard. Au contraire j'aime les enfants et c'est un plaisir pour moi de m'occuper d'eux et de leurs jeux.

— Quand avez-vous cessé tout travail?

— Il y a environ 6 ans. Jusqu'alors j'aidais à mon petit-fils à de menus travaux premièrement de campagne, puis ensuite de restaurateur.

Les vertus du tilleul.

— Vous n'avez donc j'aimais été malade?

— Si, l'an passé. Un certain jour je me suis senti faible, j'ai été agité de tremblements nerveux. Je me suis couché. Le docteur a déclaré que „c'était la fin“ et qu'il fallait me donner tout ce dont j'aurais goût.

— Et qu'avez-vous demandé?

— Du thé! J'ai bu ainsi des litres de tilleul. Après quelques jours je me suis senti beaucoup mieux et insensiblement je me suis levé. Bientôt j'étais complètement rétabli.

— Et depuis lors?

— Je me porte très bien. Aucun de mes organes n'est déficient. Je vis ici, somme toute, loin des bruits de la ville que je veux ignorer. Quand le temps le permet, je sors et passe de longues heures devant la maison, méditant et fumant.

— Avez-vous pratiqué les sports?

— Aucun, mon sport fut le travail; le travail, conclut M. Schlatter, dans lequel l'homme trouve sa dignité, est une véritable fontaine de jouvence.

* * *

En quittant ce vénérable centenaire pour lequel, il y a des années, la sagesse de l'Écclésiaste: Ici bas tout est vanités et rien que vanités et „tourments d'esprit“ est devenue non seulement une vertu spirituelle mais encore une valeur physique, nous sommes retombés dans la grande ville avec sa vie fiévreuse, cette agitation factice, cette impression du travail et de l'activité que nous nous donnons en gesticulant, en criant, en voulant toujours aller plus vite. Et nous pensions: „... combien d'hommes de cette génération présente arriveront-ils à atteindre l'âge de M. Schlatter et s'il l'atteignent dans quel état de santé seront-ils?“ Ces hommes-là voudraient arrêter la chute du temps, éloigner le spectre de la vieillesse parceque celle-ci est synonyme, hélas, d'infirmités, de décrépitude. Heureux M. Schlatter dont la simplicité de cœur a permis de vivre dans le calme; heureux ce centenaire qui a vieilli somme toute sans s'en apercevoir, avec philosophie et bonhomie. Atteindre cet âge dans les conditions de M. Schlatter n'est-ce pas, somme toute, une manière de seconde jeunesse?

M. Schlatter nous a donné sa recette de longévité. Pourquoi lecteurs et lectrices ne mettriez-vous pas en pra-

tique cette méthode pour autant que les „Temps Modernes“ — que le grand acteur Charlie Chaplin, a su rendre si vivants quant à leur vanité dans son dernier film — puissent vous le permettre.

Et souvenons-nous que trop bien vivre, trop bien manger, trop boire, avoir trop une tendance vers la paresse ont perdu un pays comme la France. A plus forte raison de telles habitudes perdent plus facilement encore un homme tout court.

Jean Etienne.

Altersfürsorge und Altersversicherung in der Schweiz.

Aus dem Referat von Dr. A. S a x e r, Direktor des Bundesamtes für Sozialversicherung, gehalten an der Delegiertenversammlung der Stiftung „Für das Alter“ am 28. Oktober 1940 in Bern.

Die Entwicklung der Sozialversicherung hat in der Schweiz von jeher, bei der Kranken-, Unfall- und Arbeitslosenversicherung, lange Zeiträume in Anspruch genommen, namentlich wegen der Abneigung des Schweizervolkes gegen große, zentralistische Lösungen. Dies gilt auch für die Alters- und Hinterlassenenversicherung. Die Verwerfung des Bundesgesetzes im Jahre 1931 dürfte vor allem darin begründet sein, daß die Altersversicherung diejenige Versicherungsart ist, welche die größte Voraussicht voraussetzt: jahrzehntelang sind Beiträge zu leisten, bis die jüngsten Jahrgänge genußberechtigt werden.

Das Schicksal der Altersversicherungsvorlage zwang den Bund, den Weg der Fürsorge zu beschreiten. In einem bescheidenen Umfang hatte der Bund schon seit 1929 die Stiftung „Für das Alter“ unterstützt. Nach der Verwerfung des Bundesgesetzes wurden zunächst 8 Millionen Franken, 7 durch die Kantone und 1 durch die Stiftung, für die Bundes-Altersfürsorge verwendet. Der Bundesbeschluß vom 30. September 1938 betreffend die Übergangsordnung des Finanzhaushaltes, der am 27. November 1938 von Volk und Ständen angenommen wurde, enthält eine Übergangsbestimmung zu Art. 34quater, wonach der Bund vom 1. Januar 1939 bis zum 31. Dezember 1941 „Beiträge in der Höhe von jährlich 18 Millionen Franken an die Kantone sowie an gemeinnützige, auf das ganze Gebiet der Eidgenossenschaft sich erstreckende Fürsorgeeinrichtungen und Alters- und Hinterlassenenversicherungen leistet . . . Im übrigen dürfen diese Beiträge nur für bedürftige Greise, Witwen und Waisen und ältere und aus wirtschaftlichen Gründen dauernd